

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

10. Consultation du public GAEC de la Sorrière

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le GAEC de la SORRIERE a effectué une demande d'enregistrement en vue d'étendre son élevage bovin avec mise à jour du plan d'épandage.

En conséquence, par **arrêté préfectoral du 10 juin 2025**, il a été prescrit, conformément aux dispositions de l'article R.512-46-1 et suivants du code de l'environnement, une **consultation du public** sur la demande d'enregistrement présentée par le **GAEC de LA SORRIERE**, dont le siège social est situé « La SORRIERE DU PERRET » à VIRE-NORMANDIE.

Cette consultation du public s'est déroulée du mardi 15 juillet 2025 au mardi 12 août 2025 inclus en mairie de Vire-Normandie où le dossier a pu être consulté pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public. Ce dossier était également consultable sur le service internet des services de l'Etat.

La commune de Vire-Normandie étant concernée par ce projet, il a donc été demandé à la commune de procéder à **l'affichage des avis de consultation du public** 2 semaines au moins avant l'ouverture de la consultation ouverte – ce qui a été effectué – et de soumettre le cas échéant cette demande d'enregistrement à l'avis du conseil municipal.

Le rapport qui suit a donc pour objet de vous présenter les principaux impacts induits par cette activité. Ils sont détaillés dans le dossier de demande d'enregistrement consultable tout au long de la consultation du public.

Le projet

La **demande d'enregistrement au titre des ICPE** porte sur une **extension d'un élevage bovin de 170 à 265 vaches laitières et de 482 à 545 bovins à l'engraissement avec mise à jour du plan d'épandage** sur les communes de SOULEUVRE-EN-BOCAGE (14350), « Le Bas Quillet – La Graverie », de Vire (14500), « La Sorrière du Perret », « La Herbellière – Vaudry » et « Buain – Vaudry » et de VALDALLIERE (14350), « La Hunière. »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/10 du 15 septembre 2025 à 20h30

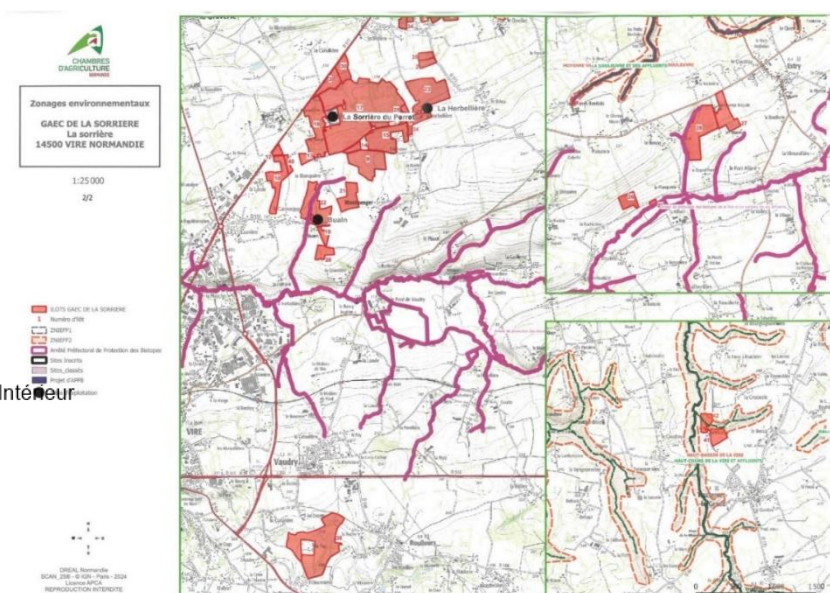


Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

- Une **extension** de l'**atelier vaches laitières** (170 à 265 vaches),
- Une **extension** de l'**atelier bovins à l'engraissement** (482 à 545 bovins) sis « la Sorrière du Perret » et sur les sites de « le Bas Queillet » et le « Haut Mauger » à Soulevre-en-Bocage, « la Herbellière » et « Buain » à Vire-Normandie et « la Hunière » à Valdallière
- Une **extension** du **plan d'épandage** porté à **307,1 ha, contre 277,9 ha** actuellement.

Le dossier soumis à la consultation du public repositionne les futures installations de l'élevage du GAEC, ainsi que les parcelles du plan d'épandage, vis-à-vis des **zones sensibles** du secteur d'étude (zones naturelles sensibles, périmètres de protection des captage d'eau potable) afin d'étudier **les incidences prévisibles du projet sur l'environnement**.

a) *Impact du projet sur les zones d'intérêt (ZNIEFF, Protection des Biotopes, sites inscrits et classés)*



Page 2 sur 6

CARTE DES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGES

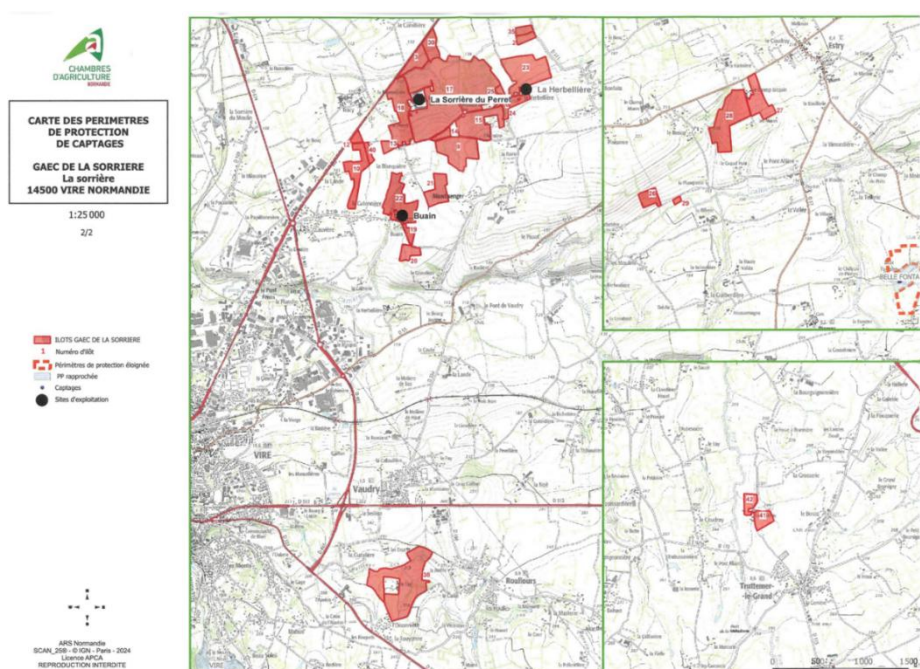
GAEF DE LA SORRIERE
La sorrière
14500 VIRE NORMANDIE

1:25 000
1/2

LEGende

- **LOTS GAEF DE LA SORRIERE**
- **Numéro d'lot**
- **Périmètres de protection intégrale**
- **Périmètres de protection rapprochée**
- **Captages**
- **Sites d'exploitation**

ARS Normandie
SCAN_2024 © IGN - Pays - 2024
Licence APFCA
REPRODUCTION INTERDITE



VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L512-7 à L512-7-7,

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 juin 2025,

CONSIDERANT que le GAEC de la SORRIERE a effectué une demande d'enregistrement en vue d'étendre son élevage bovin avec mise à jour du plan d'épandage,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 28 juillet 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- D'émettre un avis dans le cadre de la consultation du public prescrite par le préfet qui s'est déroulée du mardi 15 juillet 2025 au mardi 12 août 2025 inclus.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	38	05
Vote Pour	34	04
Vote Contre	0	0
Abstentions	4	1

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/10 du 15 septembre 2025 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 07

Le 15 Septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 9 septembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 9 septembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël		☒		Pierre Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse		☒		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
HAMEL Serge	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick			☒	
LABROUSSE Sabrina		☒		
LAUBENT Françoise		☒		Gilles ALLEGRE
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/10 du 15 septembre 2025 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe		☒		Régis PICOT
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Cindy COIGNARD
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude		☒		
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/10 du 15 septembre 2025 à 20h30